



focus

ÉTAT DES LIEUX DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES en Région bruxelloise durant la pandémie de Covid-19

Mars-novembre 2020

Focus de l'Observatoire n°2 – Février 2021



bps-bpv
.brussels 
Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid

Auteurs

Aline DISTEXHE & Lucas LEPRINCE (OBPS) - Analystes

Coordination

Sophie CROISET (OBPS)

Direction de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité

Christine ROUFFIN (OBPS)

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette analyse en fournissant des données quantitatives ainsi qu'un éclairage qualitatif essentiel à la bonne compréhension de la problématique traitée, en particulier les zones de police bruxelloises, la DCA de l'arrondissement bruxellois, la ligne EVC, le 1712 Bruxelles-Brabant Flamand et *Kind en Gezin*, le CPVCF et l'IEFH.

Table des matières

INTRODUCTION

p. 4

1. LE PREMIER CONFINEMENT (16/03/2020 – 17/05/2020)

P. 5

1.1 Demandes d'aides en hausse

p. 5

1.2 Baisse de la criminalité liée aux VIF enregistrée par la police

p. 7

2. LA LEVÉE DES RESTRICTIONS (MAI - SEPTEMBRE 2020)

p. 8

2.1 Un pic de sollicitations et de plaintes avec le déconfinement ?

p. 8

2.2 Stabilisation des chiffres à un niveau élevé pour le secteur associatif

p. 9

2.3 Hausse de la criminalité liée aux VIF enregistrée par la police

p. 10

3. DE LA DÉGRADATION DE LA SITUATION SANITAIRE AU RECONFINEMENT (OCTOBRE – NOVEMBRE 2020)

p. 11

3.1 Criminalité liée aux VIF enregistrée par la police en baisse

p. 11

3.2 Importantes sollicitations des lignes d'écoute et du CPVCF

p. 12

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

p. 14

ANNEXES

p. 18

Introduction

Après la publication d'un [Focus dédié aux violences intrafamiliales](#) (conjugales, envers les enfants et les personnes âgées) pendant le premier confinement lié à la Covid-19 en Région bruxelloise, l'Observatoire réalise ici un état des lieux de la situation en matière de violences conjugales¹ entre mars et novembre 2020, profitant d'un certain recul et de la disponibilité de données sur une plus longue période². Cette analyse s'articule autour des grandes étapes qui ont jalonné ces derniers mois : le confinement strict, la levée progressive des restrictions de circulation et la réouverture des différents commerces et institutions, et enfin le durcissement des mesures sanitaires, menant à un reconfinement partiel en novembre. Des points d'attention et des recommandations viennent compléter les principaux constats posés dans cette analyse. En annexe, se trouvent les graphiques et tableaux récapitulatifs résumant les données récoltées.

L'étude des violences conjugales (à distinguer du « conflit conjugal »³) et des facteurs qui les influencent est complexe, plus encore pendant une période de crise comme celle liée à la Covid-19. Il s'agit d'analyser temporellement des phénomènes dont les mécanismes s'établissent dans le long terme alors que les mesures sanitaires s'appliquent en temps réel, en fonction de l'évolution de la situation. Les victimes, comme les professionnels qui les prennent en charge, doivent constamment adapter leur fonctionnement face aux restrictions. Ceci peut mener à des « effets retards » techniques (délais d'encodage des plaintes ou dans le traitement des dossiers), mais aussi au niveau des initiatives prises par les victimes confrontées à des violences : difficulté à contacter des services d'aide, report du dépôt de plainte ou d'un départ du domicile par exemple.

Le premier confinement (16 mars-17 mai 2020)⁴ a fait ressortir le phénomène des violences intrafamiliales en tant que problème de société. Dans ce contexte, de nombreuses études et enquêtes sont en cours ou ont déjà été réalisées au niveau international⁵. Il sera donc également intéressant d'effectuer la comparaison des conclusions de ces études dans le cadre du suivi du phénomène sur le long terme.

1. La présente analyse porte essentiellement sur les violences conjugales. Les violences envers les enfants et les personnes âgées constituent des problématiques différentes et spécifiques, qui doivent faire l'objet d'une analyse dédiée. Elles seront néanmoins déjà évoquées ici, essentiellement lorsqu'elles se distinguent, au sein des statistiques policières, des tendances générales en matière de violence intrafamiliale.
2. Pour une bonne compréhension de la présente analyse, le lecteur est invité à consulter au préalable l'étude publiée en juillet 2020, où la méthodologie est détaillée et la présentation des différents partenaires est faite : Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), « Les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale en période de confinement », *Focus de l'Observatoire – n°1*, Bruxelles, 2020. Consultable sur le site web de BPS : <https://bps-bpv.brussels/fr/nouvelle-publication-les-violences-intrafamiliales-en-region-de-bruxelles-capitale-en-période-de>.
3. *Ibid.*, p. 7.
4. Le choix de ces dates est lié au fait que, le 18 mai, avec la phase 2 du déconfinement, on assiste à la réouverture des commerces, des écoles et de certaines activités de loisirs, accompagnée d'une augmentation des déplacements autorisés.
5. Cf. notamment : ELGE, Access to support services for women victims of intimate partner violence during COVID 19, à paraître ; [Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, Les violences conjugales pendant le confinement : évaluation, suivi et propositions, Juillet 2020](#) ; [OMS, COVID-19 et violence à l'égard des femmes. Ce que le secteur et le système de santé peuvent faire, 7 avril 2020](#).

1. Le premier confinement (16/03/2020-17/05/2020)

Les dernières données fournies par nos partenaires confirment les constats posés dans l'analyse réalisée durant le premier confinement à laquelle nous renvoyons pour plus de détails⁶.



Les demandes d'aide envers les associations sont en hausse alors que la criminalité liée aux VIF enregistrée par la police diminue

1.1 Demandes d'aide en hausse

On observe tout d'abord une augmentation des appels passés aux **lignes d'écoute** culminant en avril 2020. Ce mois-là, les lignes francophone (*cf.* Figure 2 p. 18) et néerlandophone (*cf.* Figures 3 et 4 p. 19) font face à un triplement des appels par rapport à la période précédant le confinement : le 1712 Bruxelles-Brabant flamand a traité 248 signalements relatifs à 351 personnes et le numéro d'écoute Violences Conjugales (EVC) a été composé 3284 fois. Pour faire face à cet afflux d'appels, les capacités d'écoute des lignes ont été renforcées⁷.

De manière plus détaillée :

- On relève un usage important du *chat* et des e-mails à côté du téléphone dans la prise de contact avec ces lignes d'écoute. Ces canaux présentent un seuil d'accès plus bas et offrent davantage de discrétion pour des victimes confinées avec un conjoint violent. Ainsi, 106 signalements⁸ sont parvenus au 1712 via le chat en avril 2020, pour seulement 28 en mars. La ligne francophone a, de son côté, mis à disposition son chat 50h/semaine durant le premier confinement, contre 6 habituellement en 2019.
- L'existence de ces différents canaux répond à diverses attentes (ou contraintes) des personnes les utilisant : un appel téléphonique permet d'avoir une véritable discussion sur la situation vécue, de se décharger émotionnellement ou de recevoir une réponse directe ; un chat offre des échanges plus discrets, lesquels sont plus étalés dans le temps dans le cas d'e-mails.
- Les appels concernent des situations de violence conjugale (plus représentées qu'habituellement pour le 1712 – *cf.* Figure 4 p. 19), des tensions et conflits familiaux variés, rapportés par les parties prenantes à ces conflits ou par des voisins inquiets (EVC et 1712), mais aussi de la maltraitance d'enfants (1712). On compte également des appels de particuliers ou de professionnels proposant leur aide.

6. Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), « Les violences intrafamiliales... », *Op. cit.*

7. Pour EVC : trois lignes d'écoute en parallèle, contre deux précédemment, et une extension des horaires d'ouverture du *chat* ; pour le 1712 : extension des horaires de la ligne (9h-18h, pour 9h-17h précédemment).

8. Pour l'ensemble de la Flandre et de Bruxelles.

Le **Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF)** a également fait face à une augmentation des appels reçus en avril 2020 (+87% par rapport à la moyenne mensuelle de novembre 2019 à février 2020⁹), et une augmentation encore plus importante des demandes d'hébergement formulées lors de ces appels (+253% par rapport à la même période) – *cf.* Figure 1 p. 18.

Enfin, du côté des demandes aux **services de police**, on constate une augmentation des fiches infos pour « problèmes familiaux / différend familial »¹⁰ au niveau des zones de police en mars, avril et mai 2020 par rapport aux années précédentes. La hausse est la plus marquée en avril, au cœur du confinement (jusqu'à +20% – *cf.* Tableau 5 p. 21). Elle est aussi plus importante pour les situations avec violence physique (jusqu'à +63% en avril 2020 par rapport à la moyenne 2018-2019 pour la zone Ouest, *cf.* Tableau 6 p. 21). La part des situations « avec violence » sur l'ensemble de ces fiches infos tend également à augmenter en mars et avril 2020¹¹.



Fiches infos

À noter que ces chiffres sont difficiles à interpréter sans entrer dans les détails du contenu des fiches infos. Celles-ci ne correspondent en effet pas à une catégorisation juridique des faits, mais reçoivent une étiquette générale lors de leur création, le plus souvent suite à un appel à l'aide passé au 101, par une victime, des voisins inquiets ou toute autre personne. Il peut aussi bien s'agir d'une dispute au sein d'une fratrie qui dégénère que d'une situation de violence conjugale. L'augmentation observée du nombre de ces fiches info est à lier aux tensions importantes dans les familles durant le confinement, pouvant mener à davantage de manifestations de violence (violences conjugales ou simple conflit), mais aussi à la plus grande « visibilité » des violences par des voisins plus présents au domicile.

9. Le mois de novembre 2019 est le premier mois entier pour lequel le CPVCF dispose de statistiques précises sur les appels reçus.

10. Ces fiches sont créées dès que quelqu'un prend contact avec la police (via le 101 essentiellement, mais aussi via l'accueil d'un commissariat) pour un problème familial. Les chiffres présentés ici ont été communiqués à l'Observatoire en décembre 2020 par les différentes zones de police bruxelloises dans le cadre de cette analyse.

11. Excepté pour la zone de Bruxelles-Nord.

1.2 Baisse de la criminalité liée aux VIF enregistrée par la police¹²

Les données présentées ci-dessus reflètent les situations de tension, l'isolement et les difficultés importantes vécues par les victimes pendant le confinement. Ces tensions ne se traduisent pas au niveau des chiffres de la criminalité enregistrée : en effet, on observe une diminution des PV et des faits commis en avril et mai¹³ enregistrés par la police¹⁴. Si les commissariats sont restés ouverts et accessibles pendant toute la période, il est encore plus difficile pour les victimes de porter plainte pour des faits commis dans un contexte de confinement que d'ordinaire, en lien avec les difficultés d'accès aux services de police pour les victimes confinées avec un conjoint violent, ou encore aux craintes de se déplacer en raison de la situation sanitaire.

Les données communiquées par la Direction de Coordination et d'Appui (DCA) de la police fédérale de l'arrondissement de Bruxelles en matière de VIF font état d'une diminution de plus de 20% du nombre de PV et de faits enregistrés par la police dans toute la Région en avril 2020, au cœur du confinement, et de 15% en mai 2020 par rapport à la moyenne des deux années précédentes.

	MARS		AVRIL		MAI	
	2020	Var. 18/19 – 2020 (%)	2020	Var. 18/19 – 2020 (%)	2020	Var. 18/19 – 2020 (%)
Nb de PV VIF	388	+9,9%	294	-23,2%	358	-14,7%
Nb de faits mentionnés dans ces PV	396	+9,5%	302	-22,9%	363	-14,8%

Tableau 1 – PV et faits enregistrés par la police. Mars-mai 2020 et évolution par rapport à la moyenne 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : DCA Bruxelles, extraction ISLP nov. 2020

En ce qui concerne le détail des faits (cf. Tableau 4 p. 20) :

- Les PV pour coups et blessures sur conjoint(e) diminuent davantage que le total des faits de VIF enregistrés (-26% en avril et -17% en mai).
- Les « différends familiaux »¹⁵ sont les seuls faits liés aux VIF en hausse dans les statistiques policières, et ce tout au long de la crise sanitaire¹⁶. Ceci est à mettre en lien avec l'augmentation des tensions dans les foyers (visible dans les chiffres des lignes d'écoute et des fiches infos *supra*), qu'il s'agisse ou pas de violence conjugale.
- À noter que la diminution la plus marquée concerne les atteintes aux mineurs (violences sexuelles et coups et blessures) dans la sphère familiale, plus difficilement détectées dans un contexte de confinement strict (-35% en avril 2020 par rapport à la moyenne 2018-2019).

On notera aussi l'augmentation des faits enregistrés en mars 2020 (par rapport à des chiffres très bas ce même mois en 2018 et 2019), alors que le confinement a débuté au milieu de ce mois.

12. Pour les chiffres de la criminalité enregistrée sur toute la période de mars à novembre 2020 : cf. Figure 5 p. 20 et Tableau 4 p. 20.

13. Les chiffres communiqués par la DCA se basent sur la date haute de commission des faits, indépendamment de la date à laquelle la plainte a été déposée ou le PV créé. Les chiffres présentés ici concernent donc les faits commis au cours du mois étudié pour lesquels un PV avait été créé à la date de communication des chiffres à l'OBPS (novembre-décembre 2020).

14. Rappelons que les statistiques policières ne reflètent pas la réalité des faits commis, mais seulement ceux pour lesquels une plainte a été déposée ou qui ont été constatés par la police. Pour les VIF, le « chiffre noir » (faits commis non rapportés à la police) est important.

15. Situations où les coups (ou une autre qualification pénale) n'ont pu être constatés.

16. Sauf en avril 2020 (-8%) en raison d'un nombre particulièrement élevé de faits de ce type enregistrés en avril 2019.

2. La Levée des restrictions (mai - septembre 2020)



Le mois de mai marque la transition entre le confinement et le retour à une certaine forme de « normalité », avec une augmentation progressive des déplacements permis et des activités autorisées (au niveau personnel et professionnel), ainsi que l'assouplissement des règles relatives aux contacts sociaux. Un plan de déconfinement en plusieurs phases est suivi au cours de cette période. Les activités des entreprises et services B2B reprennent début mai. Les commerces (hors activité de contact) rouvrent et les élèves retournent à l'école (de manière progressive) mi-mai. Début juin et sous certaines conditions, on assiste à la reprise dans les secteurs Horeca, de la culture, et des activités des loisirs. Les voyages à l'extérieur de la Belgique redeviennent également autorisés.

2.1 Un pic de sollicitations et de plaintes avec le déconfinement ?

Lors de l'étude réalisée au printemps 2020 par l'Observatoire, plusieurs acteurs avaient manifesté des craintes quant à une possible hausse des sollicitations du secteur associatif comme des plaintes à la police lors du déconfinement. Cette hausse aurait été liée d'une part au report des démarches par les victimes pendant le confinement, et d'autre part à une recrudescence potentielle des violences avec la levée de certaines mesures (perte de contrôle du partenaire violent, éventuelles sorties alcoolisées pour ce dernier...).

Ceci ne s'observe que partiellement dans les chiffres du mois de juin :

- le CPVCF a bien connu un **pic de sollicitations** avec 456 appels reçus en juin 2020 (chiffre le plus élevé jamais atteint, après une diminution en mai – cf. Figure 1 p. 18) ;
- un **report des plaintes** pour des faits ayant eu lieu pendant le confinement **ne s'observe pas** dans les statistiques policières : le nombre de faits commis en avril et en mai et enregistrés par la police est toujours bas à l'automne 2020¹⁷ (cf. supra) ;
- Praxis (asbl prenant en charge les auteurs de violences conjugales) n'a **pas constaté de récit de passage à l'acte** plus fréquent (même si cela a pu se produire sans être rapporté à l'association). Le suivi téléphonique hebdomadaire réalisé tout au long du confinement a sans doute été bénéfique pour ces auteurs pris en charge¹⁸ et motivés pour la reprise des séances de groupe à la fin mai 2020 (taux de présence très important, tant chez les auteurs suivis volontairement que chez les judiciairisés).

17. Six mois après la période étudiée, les chiffres devraient avoir atteint un degré de complétude correct. Il pourrait toutefois être intéressant d'observer si dans les prochains mois, le nombre de faits de VIF commis en avril et en mai 2020 augmente dans les statistiques policières. Cela pourrait alors révéler un délai significatif entre les faits produits et la plainte, les victimes attendant peut-être la fin de la crise sanitaire pour réagir.

18. Pour l'ensemble du territoire, 340 auteurs étaient suivis par les services de Praxis au cours de cette période. À noter que ces auteurs, pris en charge, ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble des auteurs de violences conjugales.

2.2 Stabilisation des chiffres à un niveau élevé pour le secteur associatif

Après quelques semaines de transition (mai-juin 2020), on observe, en été, une stabilisation des chiffres du secteur associatif à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire, mais moins élevé qu'en plein confinement (cf. Figures 1 et 2 p. 18 et Figure 3 p. 19). Et si, durant l'été, les services observent habituellement une baisse des sollicitations liée aux vacances, cela ne s'est pas produit cette année.

Après le pic de juin, le CPVCF reçoit environ 350 appels par mois entre juillet et septembre (près de +50% par rapport à la moyenne mensuelle pour les 4 mois précédant le confinement). Les demandes d'hébergement diminuent progressivement (de 131 en juin à 63 en septembre), mais restent supérieures aux 40 demandes formulées en moyenne chaque mois avant le confinement. Les hébergements disponibles, en ce compris les 50 places supplémentaires dans l'hôtel mis à disposition par la COCOF, restent d'ailleurs saturés tout au long de la période. À noter que les contraintes sanitaires ont aussi un impact sur la capacité d'hébergement. Disposer de 3 places libres ne signifie pas automatiquement l'entrée possible de 3 personnes, étant donné la nécessité d'une attention accrue aux règles sanitaires à l'arrivée, le respect de la distanciation physique et la séparation des bulles de manière structurelle.

Entre juin et août 2020, le 1712 Bruxelles-Brabant flamand reçoit encore environ 200 signalements par mois. Le chat reste très utilisé, avec plus de 80 signalements chacun de ces mois par ce biais. Avec plus de 1700 appels mensuels durant cette même période, la ligne EVC est également confrontée à un nombre élevé de sollicitations (+50% par rapport à l'été 2019).



On observe en été **une stabilisation** des chiffres du secteur associatif à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire, mais moins élevé qu'en plein confinement

La persistance de chiffres élevés pourrait s'expliquer par une prise de conscience du caractère problématique de la relation, en raison de la dégradation de la situation pendant le confinement ou suite à la communication sur l'importance de signaler les violences et sur les moyens d'actions pour ce faire (en particulier les lignes d'écoute). Par ailleurs, la normalisation de la situation sanitaire ne signifie pas forcément un retour, et en tout cas pas du jour au lendemain, à la situation précédant la pandémie : les victimes subissent toujours potentiellement les effets de la dégradation de leur situation pendant le confinement (augmentation des violences, pertes de revenus, éloignement du cercle social, etc.).

On note toutefois une baisse des chiffres en septembre, peut-être en lien avec la rentrée scolaire et une certaine forme de « normalisation » de la situation des familles dans ce contexte. Il y a, ce mois-là, tout de même encore 159 signalements au 1712 Bruxelles-Brabant flamand, 1281 compositions du numéro d'EVC en Fédération Wallonie-Bruxelles et 63 demandes d'hébergement formulées au CPVCF.

2.3 Hausse de la criminalité liée aux VIF enregistrée par la police

Les statistiques policières indiquent une hausse des faits de VIF en juin 2020 par rapport aux mois précédents. En juillet, on observe même une augmentation par rapport à la moyenne 2018 et 2019 pour ce mois (+7%). Cette situation se prolonge jusqu'au mois de septembre. Ces chiffres élevés peuvent être mis en parallèle avec la plus grande facilité pour les victimes à se rendre à la police pour y déclarer des faits. Il est plausible qu'il s'agisse notamment de situations de violence montées en puissance pendant le confinement et ayant perduré ensuite.

De manière générale, le CPVCF rapporte aussi que l'été, avec la fin de l'année scolaire, peut constituer une période-clé durant laquelle certaines victimes se décident à poser des actions afin de mettre fin à la situation et éventuellement, à quitter le domicile avec leurs enfants sans que cela ne mette en péril leur stabilité scolaire¹⁹.

	JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	2020	Var. 18/19 – 2020 (%)	2020	Var. 18/19 – 2020 (%)	2020	Var. 18/19 – 2020 (%)	2020	Var. 18/19 – 2020 (%)
Nb de PV VIF	371	-12,8%	392	+6,5%	398	+2,4%	391	+5,2%
Nb de faits mentionnés dans ces PV	375	-15,1%	397	+5,7%	407	+3,2%	399	+5,4%

Tableau 2 – PV et faits enregistrés par la police. Juin-septembre 2020 et évolution par rapport à la moyenne 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : DCA Bruxelles, extr. ISLP nov. 2020

Au niveau du détail des faits (*cf.* Tableau 4 p. 20), les coups et blessures sur le/la conjoint(e) – faits les plus représentés dans ces PV VIF – augmentent de manière importante à partir de juillet, pour dépasser la moyenne des années précédentes au cours des mois d'août et septembre.

Par ailleurs, on observe aussi que :

- Les atteintes aux mineurs sont davantage signalées à la police à partir de juillet (+16% par rapport à la moyenne 2018-2019 en juillet et septembre – la baisse enregistrée en août étant due à des chiffres très élevés pour ce mois ces deux dernières années).
- Les violences envers ascendants sont par contre toujours en nette baisse par rapport à la moyenne des deux dernières années durant les mois de juillet à septembre (-24 à -39% selon les mois). Il s'agit là d'un point d'attention puisqu'on aurait pu s'attendre, avec la reprise d'une série d'activités (p. ex. aide-ménagères, infirmières à domiciles, services (para)médicaux...), à une hausse des signalements et donc des PV.

Il n'y a, pour cette phase de la crise sanitaire, pas de tendance claire qui se dégage des fiches infos créées dans les zones de police bruxelloises, celles-ci augmentant ou diminuant à des degrés variables par rapport aux années précédentes d'une zone à l'autre en juin et en juillet (*cf.* Tableau 5 p. 21). Elles augmentent à nouveau au mois d'août dans l'ensemble des zones, sans que l'on puisse en tirer, à ce stade, de conclusion.

19. Ceci ne s'observe toutefois pas dans les statistiques policières puisqu'en 2018 et 2019, le nombre de faits enregistrés en juillet et en août est en diminution par rapport aux mois précédents.

3. De la dégradation de la situation sanitaire au reconfinement (octobre - novembre 2020)

Dès le mois de septembre 2020, des signaux d’alerte au niveau sanitaire apparaissent avec une hausse des contaminations détectées quotidiennement puis du nombre d’hospitalisations liées à la Covid-19.

De nouvelles mesures restrictives sont prises²⁰, en plusieurs temps et aux différents niveaux de pouvoir, dans le courant du mois d’octobre (comme la fermeture de l’HORECA en RBC, le télétravail obligatoire dans toutes les fonctions où il est possible), jusqu’au reconfinement partiel avec la réduction des contacts sociaux, le couvre-feu, la suspension des activités sportives et de loisirs pour les plus de 12 ans et la fermeture des commerces non essentiels à partir du 2 novembre.

Durant ces deux mois, les indicateurs étudiés suivent la même tendance que durant le premier confinement, mais de manière moins marquée étant donné que les restrictions sont également moindres qu’au printemps²¹ : les possibilités de déplacement sont plus étendues, les écoles ouvertes et les activités à l’extérieur possibles, ainsi que quelques contacts sociaux – bien que réduits²².

	OCTOBRE		NOVEMBRE	
	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020
Nb de PV VIF	374	-5,2%	355	-13,9%
Nb de faits mentionnés dans ces PV	384	-3,6%	373	-11,1%

Tableau 3 – PV et faits enregistrés par la police. Juin-septembre 2020 et évolution par rapport à la moyenne 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : DCA Bruxelles, extr. ISLP nov. 2020

3.1 Criminalité liée aux VIF enregistrée par la police en baisse

On observe une nouvelle **diminution des PV et des faits enregistrés par la police** dès le mois d’octobre, et en particulier en novembre. Par rapport à la moyenne des chiffres 2018 et 2019 pour les mois d’octobre et novembre (cf. Tableau 4 p. 20), on notera que :

- Les différends familiaux restent en augmentation, comme tout au long de la crise sanitaire, mais en particulier en novembre (+48%), sans doute en lien avec les mesures plus strictes (cf. supra) et les tensions plus importantes en découlant dans les foyers.
- Les faits de coups et blessures envers le/la conjoint(e) repassent à un niveau plus faible que la moyenne des années précédentes, de manière similaire au premier confinement.
- Par contre, les atteintes sur mineurs font l’objet de plus de plaintes que les années précédentes lors de la rentrée scolaire, en septembre (+16%, cf. supra) et octobre (+12%). Ceci témoigne de l’intérêt de maintenir les écoles ouvertes dans une optique de détection des situations intrafamiliales problématiques impliquant des mineurs. En novembre 2020, parallèlement au passage à un système d’enseignement hybride²³ à partir de la troisième secondaire, les PV de ce type diminuent par contre (-29%).

20. Suite à la mise en place d’un gouvernement fédéral le 01 octobre 2020.

21. Lors du premier confinement, davantage de services étaient fermés (notamment les écoles), tout déplacement non essentiel était interdit et les sorties étaient limitées à 2 personnes à maximum.

22. Les activités à l’extérieur peuvent se faire à quatre personnes ; un contact rapproché, extérieur au foyer, est permis pour chaque individu.

23. La moitié des cours ont lieu en présentiel à l’école, l’autre moitié se fait à distance.

3.2 Importantes sollicitations des lignes d'écoute et du CPVCF

Après l'accalmie du mois de septembre, les appels passés aux lignes d'écoute et au CPVCF montrent une nouvelle tendance à la hausse en octobre et novembre 2020 (cf. Figures 1 et 2 p. 18 et Figure 3 p. 19), même si les chiffres restent loin de ceux observés lors du premier confinement. Au-delà du nombre, les situations sont également plus aiguës. Le 1712 parle de « situations très tendues ». Le CPVCF ressent une urgence dans les appels traités avec cette nouvelle dégradation de la situation sanitaire qui replonge les victimes dans la situation difficile connue quelques mois plus tôt.

Dans ce contexte, à la fin de l'année 2020, les 3 lignes d'EVC étaient toujours actives – et le seront probablement jusqu'en avril ou mai 2021. Le *chat* d'EVC, après un pic à 50h d'ouverture par semaine pendant le premier confinement, est opérationnel 20h/semaine. Le chat du 1712, géré par l'équipe du 1712 Bruxelles et Brabant flamand, reste également très utilisé avec 96 signalements en octobre et 89 en novembre 2020 (contre 28 en mars, pour rappel).

Contrairement au premier confinement, on n'observe pas d'augmentation des appels passés au 101 pour conflits familiaux ou différend familial débouchant sur la création de fiches infos dans les zones de police.



À noter que nos partenaires expliquent aussi cette nouvelle hausse des appels par la plus grande notoriété qu'ils ont acquise avec la visibilité de la problématique et les campagnes de communication effectuées durant le premier confinement, visant les potentielles victimes, mais aussi les professionnels. C'est en particulier le cas d'EVC, qui a vu les appels passés par des professionnels augmenter à l'automne 2020. Le CPVCF a aussi vu croître de manière importante la part des demandes d'hébergement en provenance d'intervenants sociaux.





Violences sexuelles

Les violences sexuelles constituent une problématique spécifique qui demanderait une étude approfondie. On peut toutefois relever ici que le nombre de victimes qui se sont présentées au Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) de Bruxelles suit une tendance qui s'approche de celle décrite dans cette analyse pour les statistiques policières. À noter que ces violences sexuelles ne sont pas seulement intrafamiliales : sur toute leur période d'activité et pour les trois CPVS, l'auteur était un membre de la famille ou du ménage (partenaire, ex-partenaire, parent, frère/sœur) pour 24% des victimes²⁴.

Le confinement met, en effet, un coup d'arrêt à la tendance à l'augmentation du nombre mensuel de patients observée depuis la création du Centre (*cf. Figure 7 p. 22*) :

- Dès le mois de mars, le nombre de nouveaux patients du CPVS de Bruxelles diminue (28, contre plus de 40 chaque mois en 2019²⁵ et au début de l'année 2020). En avril et en mai 2020, le taux d'admission est plus de 40% plus faible qu'à la même période en moyenne pour 2018 et 2019, en lien avec les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.
- Entre juin et août, avec l'allègement des contraintes liées à la crise sanitaire, les admissions reprennent un niveau élevé et dépassent celles observées ces mêmes mois les années précédentes.
- Entre septembre et novembre, on constate une nouvelle diminution, bien que moins marquée que celle du printemps.

Les chiffres²⁶ sont présentés en annexe (*Figures 6 et 7 et Tableau 7 p. 22*).

24. Cf. Baert S. et Keygnaert I., *Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles. Rapport trimestriel. Premier trimestre 2020*. À la demande de l'IEFH et de la Ministre en charge de l'Égalité des chances, mai 2020.

25. Sauf en mai 2019 (34).

26. Source des chiffres : IEFH (données récoltés par l'ICRH).

Conclusions et recommandations

Après avoir parcouru les différentes phases qui ont jalonné la crise sanitaire liée à la Covid-19 de mars à novembre 2020, une approche nuancée de la situation se dégage.

Tout d’abord, sur l’ensemble de la période étudiée, il apparaît que plus les mesures de restrictions des activités, des déplacements et des contacts sociaux sont fortes, plus les services d’écoute, de soutien et d’aide sont sollicités, et moins il y a de faits rapportés à la police.

La période qui se démarque le plus est celle du premier confinement, en particulier le mois d’avril 2020, avec à la fois une forte hausse des appels passés aux lignes d’écoute et des sollicitations reçues par les associations, révélant l’angoisse et l’isolement des victimes, et une diminution importante des faits enregistrés par la police découlant en partie de ce même isolement. Parallèlement, les intervenants de terrain (lignes d’écoute, centres d’hébergements, services de soutien de victimes ou de suivi des auteurs, CPAS, etc.) ont dû s’adapter rapidement, réorganiser leur action (ou dans certains cas la réorienter temporairement pour traiter l’urgence) et leurs interactions avec les autres services.

Le déconfinement et les mois d’été se caractérisent par une stabilisation, avec une diminution progressive des appels aux lignes d’écoute, mais aussi des demandes d’hébergement formulées au CPVCF, et une légère augmentation des faits enregistrés par la police.

Le mois d’octobre 2020 marque une nouvelle baisse des faits enregistrés simultanément avec une nouvelle augmentation des sollicitations des lignes d’écoute et du CPVCF, qui font à nouveau face à des situations de tension et d’urgence plus aiguës, les victimes étant à nouveau privées de certains contacts familiaux, sociaux voire professionnels avec la nouvelle généralisation du télétravail – celle-ci pouvant également entraîner la présence à domicile du conjoint 24h/24.



Plus les mesures de restrictions des activités, des déplacements et des contacts sociaux sont fortes, plus les services d’écoute, de soutien et d’aide sont sollicités, moins il y a de faits rapportés à la police



Les difficultés identifiées dans le Focus 1 de l’Observatoire, lors du premier confinement, restent d’actualité. Il s’agit essentiellement, d’une part, de l’isolement des victimes, et d’autre part des difficultés pour les acteurs de première ligne à organiser le travail à distance et les relais nécessaires vers des services à l’arrêt ou au ralenti). La situation à l’automne 2020 n’est toutefois pas comparable à celle du mois d’avril de la même année. On peut, en effet, identifier des évolutions contextuelles positives, qui viennent en partie contrebalancer les difficultés rencontrées par les victimes en allégeant la pression et l’isolement qu’elles vivent. Il conviendra de garder ces éléments en tête lors des évolutions futures de la crise sanitaire.



Évolutions contextuelles positives

- **L’ouverture des écoles** offre une possibilité de sortie pour les victimes et une prise de distance par rapport à la situation au domicile. Elle permet aussi une détection de situations de maltraitance ou de difficultés pour les enfants. Enfin, l’école constitue pour les enfants un lieu de répit, en dehors des tensions familiales, qu’il s’agisse de véritable violence ou de situations conflictuelles plus banales, mais néanmoins difficiles à force de répétition.
- **Le maintien d’une activité en présentiel** pour les services de première ligne (centres PMS dans les écoles, CPVCF, etc.) facilite le travail de ces professionnels, mieux à même d’offrir une prise en charge adaptée et globale aux victimes dans ces conditions que par téléphone, comme ce fut le cas lors du premier confinement. De plus, pour certaines personnes n’ayant pas accès à la technologie, le « présentiel » est aussi le seul moyen possible d’obtenir une aide.
- **Les dispositifs à bas-seuil d’accès de type chat**, publicisés et fortement utilisés pendant le premier confinement, le sont restés jusqu’à aujourd’hui. Ceci témoigne de l’intérêt de la mise en place de ce type de dispositifs à long terme et pas seulement en période de crise et d’urgence.
- Avec le renforcement de la communication sur la problématique et sur les services et outils à disposition des victimes et auteurs durant le premier confinement, on observe une **conscientisation et une sensibilisation grandissante** quant à l’ampleur du phénomène des violences intrafamiliales – et des violences conjugales en particulier – dans la société, auprès du grand public comme chez les professionnels non spécialisés.



Points d'attention

Il reste toutefois des points d'attention dont il faudra tenir compte à l'avenir.

- La communication sur les services existants pose aussi la question de la **capacité de ces services**. Cette communication – nécessaire – doit être accompagnée de moyens ajustés pour les associations concernées. Une augmentation des appels nécessite une augmentation de la capacité d'écoute et du nombre d'écoutes ; une augmentation de l'offre d'hébergement nécessite du personnel pour le gérer, organiser le travail de fond, etc. La mise en place d'un dispositif « pharmacie »²⁷ poserait la même question sur la capacité des services vers lesquels les victimes seraient réorientées.
- Si la communication sur les services existants a été renforcée et semble avoir atteint les victimes de violences comme les professionnels, il reste **un travail à mener envers les auteurs** (potentiels) de violence. La ligne EVC leur est également accessible, avec un collaborateur de l'ASBL Praxis au bout du fil tous les jours, comme lieu d'écoute et de prévention de la récurrence, mais ce message passe encore peu dans les médias et auprès du grand public. Il en va de même pour la ligne 1712, également accessible pour des auteurs (potentiels) de violence.
- Concernant **l'hébergement** dédié aux victimes de violences conjugales, pour lequel les demandes augmentent, et en particulier les demandes urgentes, les professionnels de terrain sont confrontés à des contraintes insolubles : il faut libérer des places pour pouvoir prendre en charge les situations d'urgence, mais cette libération de places s'est encore complexifiée avec la crise sanitaire (allongement des démarches auprès des CPAS et difficultés dans la recherche de logement, par exemple). La nécessité de gérer l'urgence a aussi des conséquences sur la mise en place d'un travail de fond et dans le long terme sur la violence conjugale, tel qu'il était pratiqué avant la pandémie et dans les refuges. En effet, la violence conjugale est une dynamique, un processus de long terme. La prise en charge des victimes, à leur rythme, nécessite du temps, qui manque lorsque les acteurs de première ligne sont accaparés par l'urgence (mise en sécurité, aspects administratifs et juridiques). Il importe de penser la continuité dans la prise en charge, au-delà de la gestion de l'urgence qui n'est qu'une première étape, qui ne suffit généralement pas pour aider une victime à se défaire de l'emprise du conjoint violent.
- Une attention particulière doit aussi être portée aux **victimes dans des situations de précarité** (femmes migrantes, toxicomanes, sdf, etc.), qui peuvent nécessiter la gestion de problématiques multiples. Déjà vulnérables en temps normal, la situation de crise sanitaire a des conséquences exacerbées ou spécifiques à ces types de publics, notamment au niveau administratif.

27. Il s'agit de permettre aux victimes de violences conjugales de le signaler aux pharmaciens en utilisant un « mot-code », afin qu'elles puissent être réorientées vers un service dédié.

- Au niveau de la police, les faits enregistrés semblent corrélés négativement avec les autres indicateurs qui révèlent une augmentation du danger pour les victimes en période de confinement. La réflexion entamée sur la **facilité à porter plainte** (voir p. ex. [Police On Web](#)) devrait donc se poursuivre en prenant en compte les spécificités des violences intrafamiliales. La communication sur l'importance du dépôt de plainte reste aussi un point d'attention : à travers la plainte, il ne s'agit pas uniquement de réduire le chiffre noir, mais aussi de pouvoir prendre en charge les auteurs dans une optique de prévention des violences futures, ainsi que les victimes afin de les orienter au mieux.
- Le **suivi au niveau judiciaire** est également une problématique relevée par les intervenants sociaux, en particulier dans les situations impliquant des enfants. Le volet civil (séparation, garde des enfants) est souvent géré sans tenir compte de la situation de violence conjugale, ce qui crée une série de difficultés pour les victimes. Déjà soulevé en temps normal, ce problème se trouve accentué avec les contraintes liées à la crise sanitaire.
- Enfin, la **poursuite de l'analyse du phénomène** des violences intrafamiliales sur le long terme reste une nécessité, dans le cadre de l'évolution de la crise comme de manière plus globale, en tenant compte des enquêtes et études menées sur le sujet au niveau international. Au-delà des violences conjugales, il convient également d'étudier la situation des catégories de victimes spécifiques que sont les enfants et les personnes âgées. De même, de manière générale, l'impact de la pandémie sur d'autres formes de criminalité sera à étudier.



ANNEXES

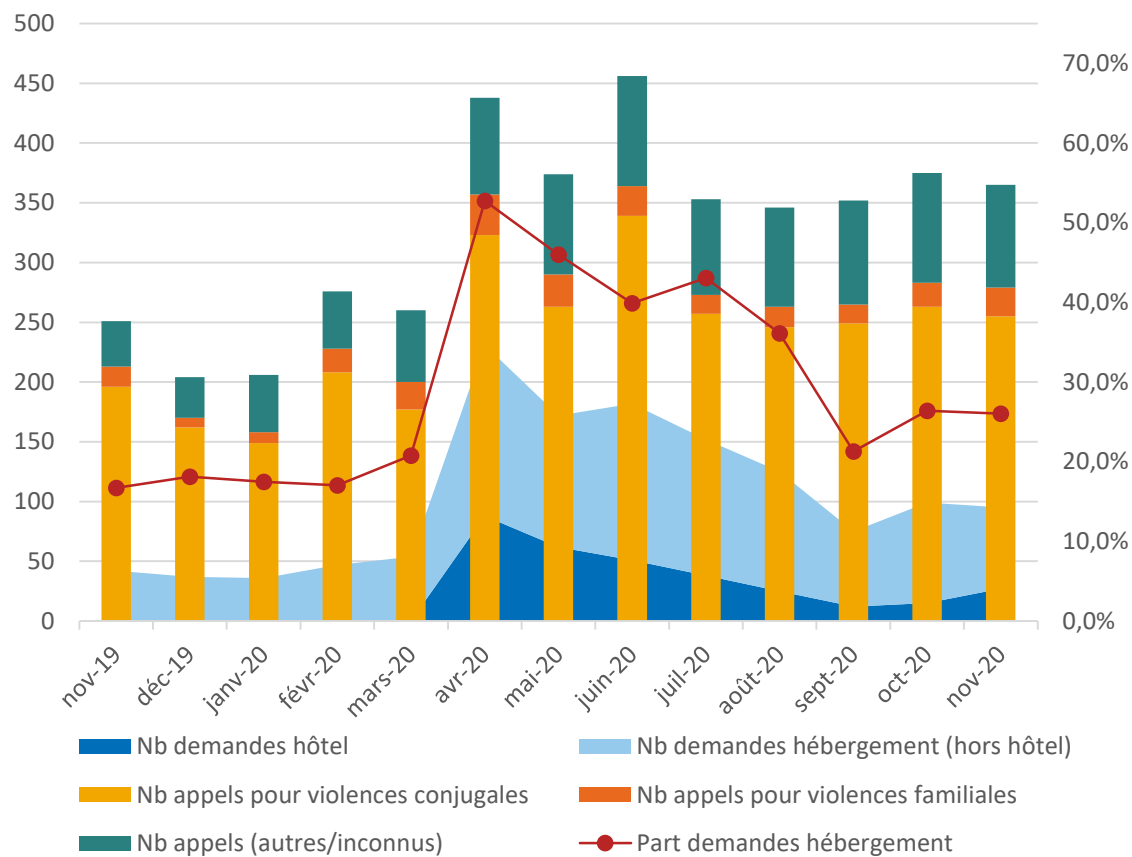


Figure 1 – Appels et demandes d’hébergement reçus par le CPVCF. Mars-novembre 2020 – BPS/OBPS. Source : CPVCF

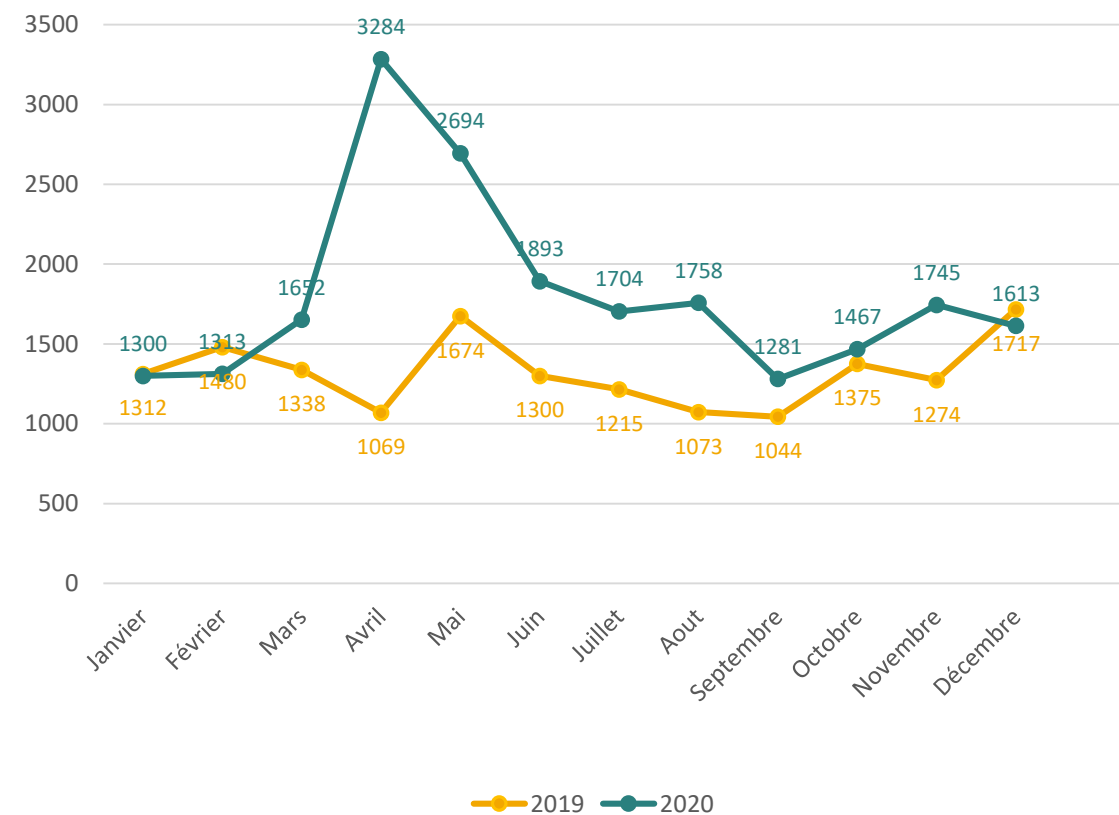


Figure 2 – Nombre d’appels reçus par la ligne Ecoute Violences Conjugales pour l’ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 2019 et 2020 – BPS/OBPS. Source : EVC

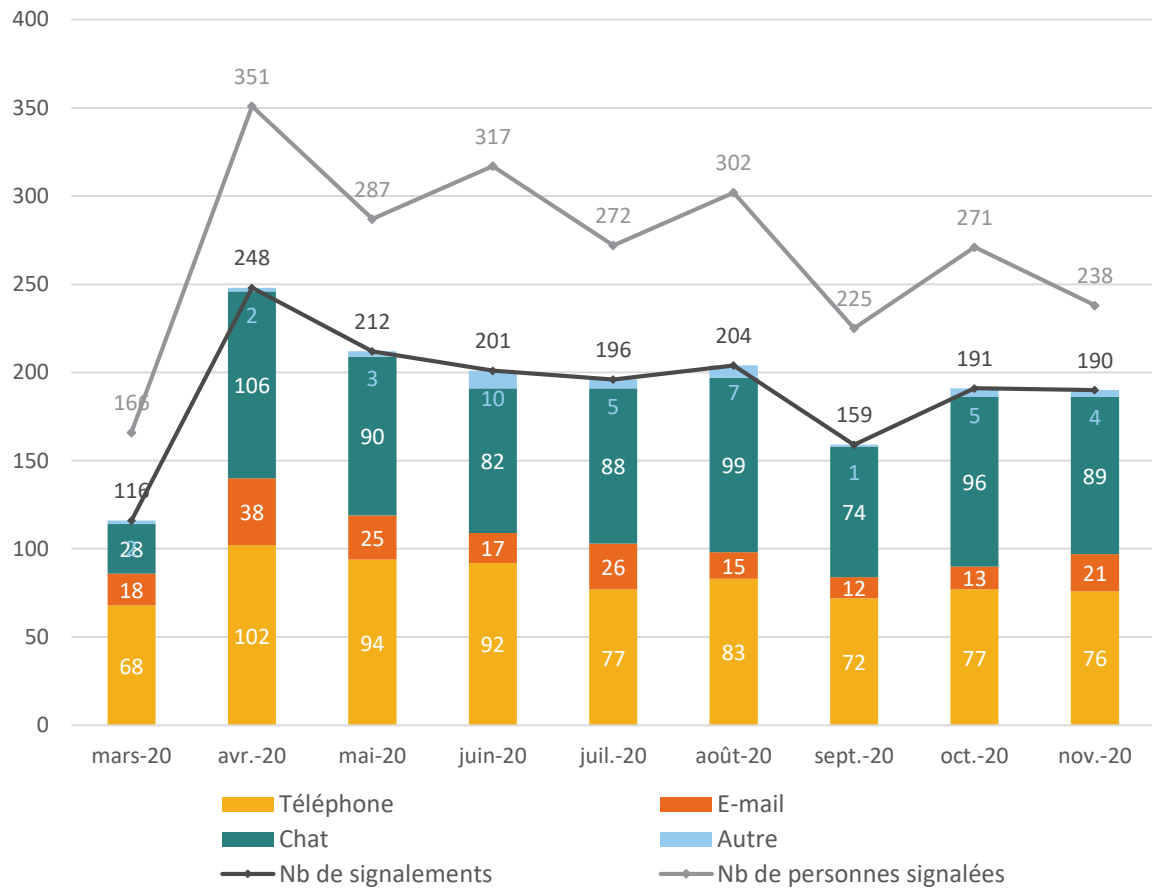


Figure 3 – Nombre de signalements reçus par le 1712 Bruxelles-Brabant flamand. Mars-novembre 2020 – BPS/OBPS. Source : Kind en Gezin

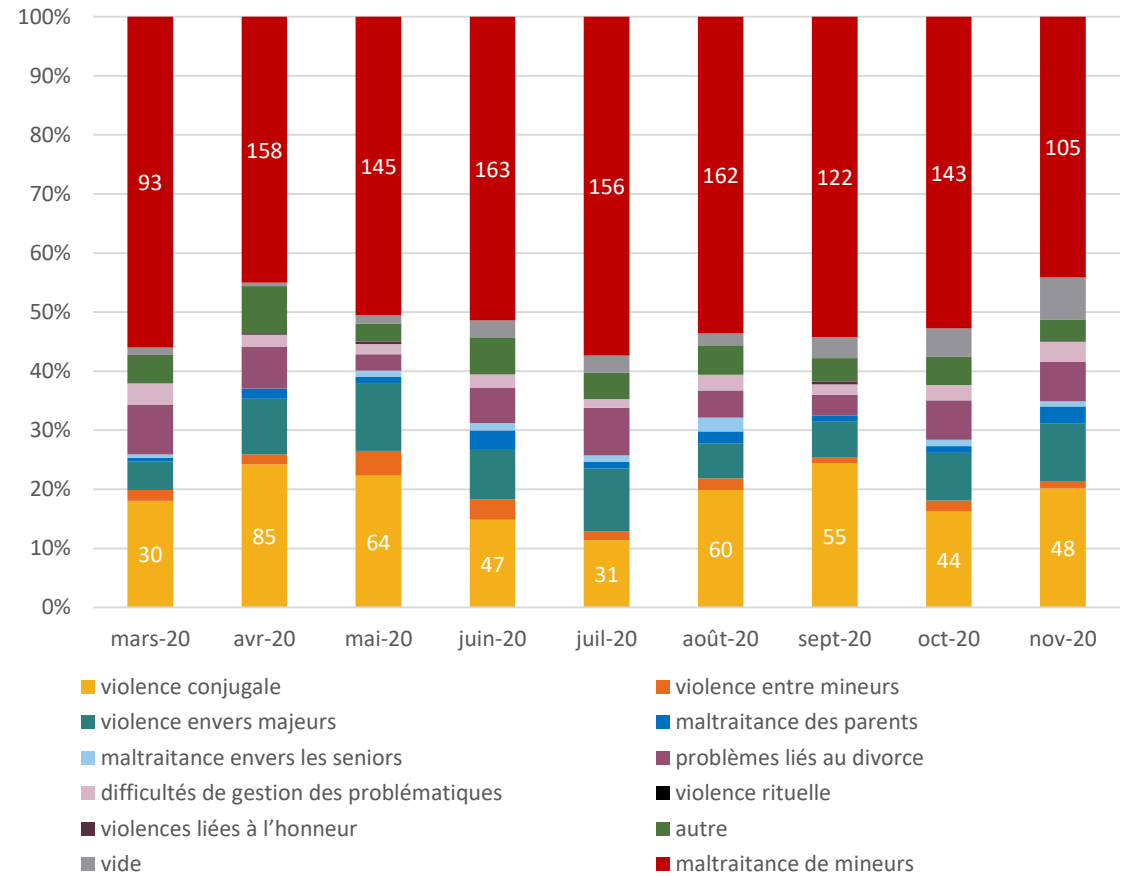


Figure 4 – Nombre de personnes signalées au 1712 Bruxelles-Brabant flamand par type de problématique. Mars-novembre 2020 – BPS/OBPS. Source : Kind en Gezin

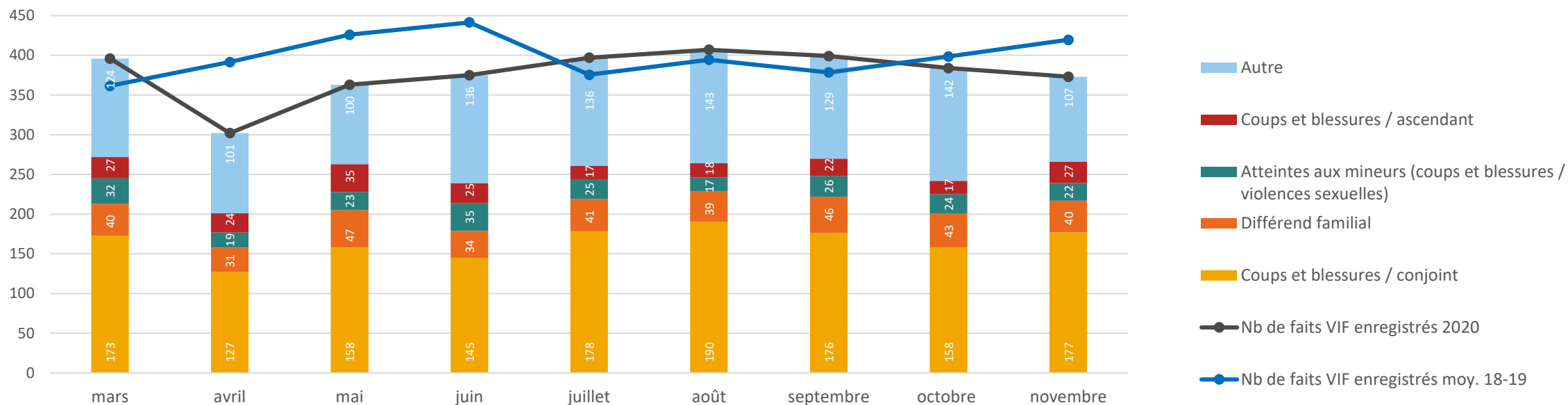


Figure 5 – PV et faits enregistrés par la police en RBC. Mars-novembre 2020 – BPS/OBPS. Source : DCA Bruxelles, extr. ISLP oct. et nov. 2020

	MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE	
	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020	2020	Var. 18/19 - 2020
Nb de PV VIF	388	+9,9%	294	-23,2%	358	-14,7%	371	-12,8%	392	+6,5%	398	+2,4%	391	+5,2%	374	-5,2%	355	-13,9%
Nb de faits mentionnés dans ces PV	396	+9,5%	302	-22,9%	363	-14,8%	375	-15,1%	397	+5,7%	407	+3,2%	399	+5,4%	384	-3,6%	373	-11,1%
Dont																		
Coups et blessures envers son/sa conjointe	173	+12,0%	127	-25,9%	158	-17,1%	145	-30,6%	178	-2,2%	190	+1,1%	176	+8,6%	158	-12,5%	177	-5,3%
Différend familial	40	+70,2%	31	-7,5%	47	+42,4%	34	+23,6%	41	+30,2%	39	+44,4%	46	+46,0%	43	+17,8%	40	+48,1%
Coups et blessures envers un ascendant	27	-8,5%	24	-22,6%	35	+9,4%	25	-3,8%	17	-39,3%	18	-35,7%	22	-24,1%	17	-40,4%	27	+25,6%
Atteintes à un mineur (coups et blessures ET violences sexuelles)	32	-14,7%	19	-34,5%	23	-32,4%	35	-2,8%	25	+16,3%	17	-22,7%	26	+15,6%	24	+11,6%	22	-29,0%

Tableau 4 – PV et faits enregistrés par la police. Mars-novembre 2020 et évolution par rapport à la moyenne 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : DCA, extr. ISLP nov. 2020

	ZP 5339		ZP 5340		ZP 5341		ZP 5342		ZP 5343		ZP 5344	
	2020	var. 2019 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020	2020	var. 2019 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020
mars	366	+5,5%	304	+25,1%	304	+13,4%	NC	NC	95	+25,0%	220	+7,9%
avril	410	+11,7%	335	+16,3%	325	+18,6%	NC	NC	98	+19,5%	262	+2,3%
Mai	395	+7,0%	302	+1,7%	307	+8,1%	127	+14,4%	127	+27,6%	260	-4,76%
juin	388	-6,5%	316	+14,5%	286	-8,9%	128	+25,5%	100	-7,8%	300	+5,8%
juillet	336	-19,6%	307	+1,2%	262	-26,1%	146	+10,6%	87	+3,0%	316	+18,4%
août	407	+21,1%	357	+43,1%	329	+37,1%	123	+17,1%	107	+3,9%	307	+18,99%
septembre	302	-24,7%	274	+14,6%	293	+14,7%	127	+41,1%	89	+4,1%	250	-3,9%
octobre	365	-11,2%	309	+16,6%	270	+10,2%	106	+7,1%	97	-5,4%	301	+21,1%
novembre	278	-19,7%	249	-6,2%	288	+7,7%	83	-21,0%	87	-12,1%	231	-13,2%

Tableau 5 – Évolution des fiches infos conflits familiaux/différend familial dans les ZP bruxelloises. Mars-novembre – BPS/OBPS. Source : ZP

	ZP 5339		ZP 5340		ZP 5341		ZP 5342		ZP 5343		ZP 5344	
	2020	var. 2019 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020	2020	var. moy.18-19 - 2020
mars	218	+9,0%	204	+50,6%	205	+32,7%	NC	NC	30	-7,7%	146	+12,3%
avril	240	+15,9%	200	+62,6%	203	+24,5%	NC	NC	56	+55,6%	138	+2,99%
mai	222	-0,4%	194	+9,0%	201	+21,5%	69	+56,8%	66	+36,1%	141	-10,19%
juin	229	-11,2%	180	+11,5%	182	-1,6%	60	+29,0%	49	-10,1%	153	+0,3%
juillet	198	-14,3%	155	-8,3%	165	-21,2%	75	+7,9%	45	-2,2%	194	+39,6%
août	247	+29,3%	194	+42,6%	209	+39,8%	64	+18,5%	61	+13,0%	165	+18,7%
septembre	175	-28,0%	147	+24,6%	172	+11,3%	74	+55,8%	50	+6,4%	141	-4,41%
octobre	199	-16,7%	174	+22,5%	159	+6,7%	60	+25,0%	58	+13,7%	160	+23,6%
novembre	157	-15,6%	143	-13,9%	168	+1,8%	44	-9,3%	52	+0,0%	125	-10,71%

Tableau 6 – Évolution des fiches infos avec coups/violence dans les ZP bruxelloises. Mars-novembre – BPS/OBPS. Source : ZP

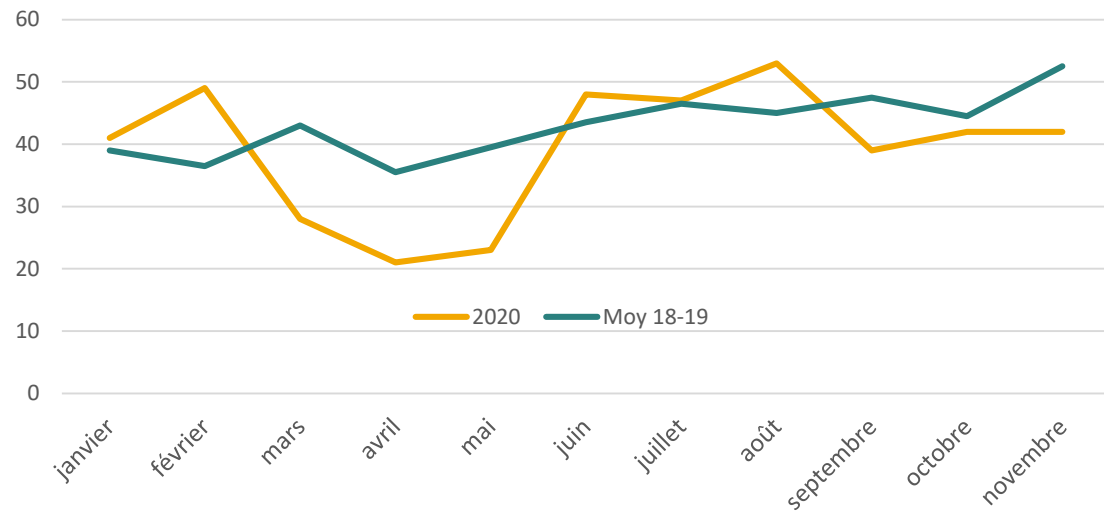


Figure 6 – Nombre de personnes qui se sont présentées au CPVS de Bruxelles par mois – BPS/OBPS. Source : IEFH (données récoltés par l'ICRH)

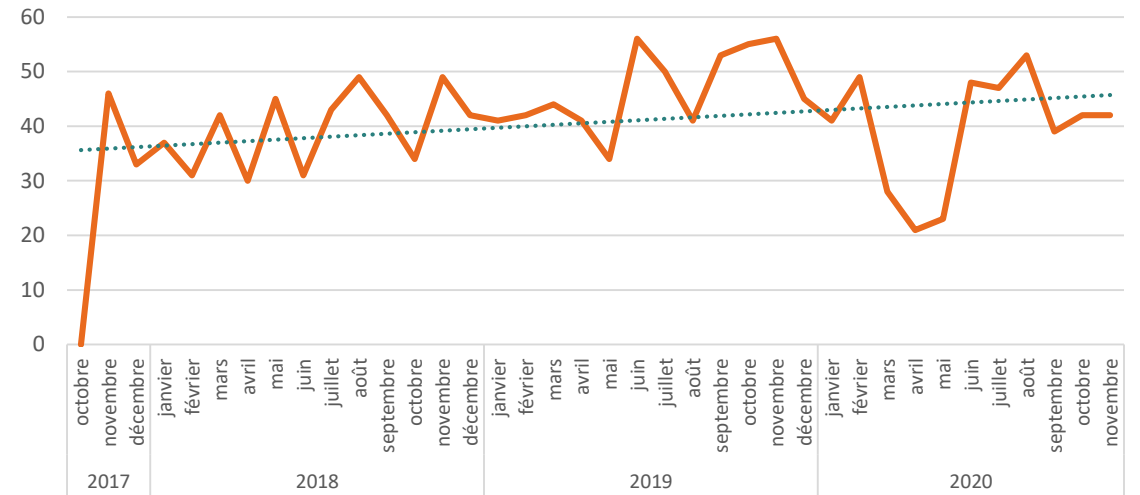


Figure 7 – Nombre de personnes qui se sont présentées au CPVS de Bruxelles par mois depuis sa création – BPS/OBPS. Source : IEFH (données récoltés par l'ICRH)

2020	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Nb personnes	28	21	23	48	47	53	39	42	42	42
VAR 2020 - moy. 18-19	-34,9%	-40,8%	-41,8%	+10,3%	+1,1%	+17,8%	-17,9%	-5,6%	-20,0%	-3,4%

Tableau 7 – Nombre de personnes qui se sont présentées au CPVS de Bruxelles. 2020 et variation par rapport à la moyenne 2018 et 2019 – BPS/OBPS. Source : IEFH (données récoltés par l'ICRH)



bps-bpv
.brussels 
Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid

Contact :

BPS

Tél : +32 (0) 507 99 11

info@bps.brussels

rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur le Focus n°2 « État des lieux des violences intrafamiliales en Région bruxelloise durant la pandémie de Covid-19 » : www.bps-bpv.brussels

Éditeur responsable :

Yves BASTAERTS, Directeur Général Adjoint

rue de Ligne, 40

B-1000 Bruxelles

D/2021/14.168/1

© BPS 2021 Tous droits réservés

La reproduction de ce Focus, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme « Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, « État des lieux des violences intrafamiliales en Région bruxelloise durant la pandémie de Covid-19 (mars-novembre 2020) », *Focus de l'Observatoire – n°2*, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2021 ».

